

Le Lien

Vivre à Vaudevant



2019-2020 / n°13

Éditorial

La période estivale est inhabituelle pour la lecture de votre bulletin communal *Le Lien*, en effet pour cause d'élections les 15 et 22 mars derniers, la période de réserve ne nous permettait pas de communiquer sur tous les sujets qui vous intéressent... Cette obligation de la loi nous a par choix volontariste conduit à reporter la parution initialement prévue en décembre 2019, au mois de juillet 2020.

Cette année 2020 n'est décidément pas une année comme les autres. La crise sanitaire inédite, nous a imposé un confinement tout aussi inédit. Nombre d'acteurs économiques ont été durement touchés. Cette crise a eu, malgré tout, un aspect positif. Notre espace rural a été très apprécié et même envié. Elle a mis en lumière les atouts de notre cadre de vie, son côté naturel, protégé et rassurant. La douceur de vivre n'est pas un vain mot, surtout en situation de crise.

L'autre fait marquant de ce début d'année a été l'élection municipale du mois de mars. Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée lors du suffrage du 15 mars dernier. Ce résultat montre que notre action passée a été appréciée. C'est une belle récompense pour l'équipe qui a œuvré avec détermination pendant six ans à votre service. C'est également une satisfaction pour la nouvelle équipe qui rassemble toutes les énergies pour faire aboutir les projets structurants de notre commune, et qui s'engage à agir pour le bien général, dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé.

Les manifestations des associations de ce début d'année ont malheureusement été annulées. Cet été ne sera pas aussi animé que les précédents, la traditionnelle fête du 14 août n'aura pas lieu. Ce n'est que partie remise pour l'an prochain. La municipalité sera encore à leurs côtés afin de soutenir et promouvoir l'animation locale.

Le budget primitif 2020 a été voté début juillet ; il se veut raisonnable en investissements puisque la majorité de la dépense consiste à solder les travaux déjà engagés à l'aménagement du village et dans les bâtiments communaux.

D'autres travaux d'investissement seront réalisés ou démarrés cette année, tels que la réfection de certaines voies communales, la rénovation énergétique du gîte d'étape, l'aménagement du terrain communal de Pervençères, etc...

Tout en vous conseillant la prudence et le respect des règles sanitaires, nous vous souhaitons à toutes et à tous, un très bel été ensoleillé dans votre vie et dans vos cœurs.

L'équipe municipale

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Installation du Conseil Municipal

La pandémie de Covid-19 a fortement perturbé notre vie durant ces derniers mois. En effet, le nouveau conseil municipal n'a été installé que le 23 mai dernier. Lors de cette séance, ont été élus :

Maire : Laëtitia BOURJAT
1^{er} Adjoint : Denis MANDON
2^{ème} Adjoint : Marc BOURDON
3^{ème} Adjoint : Romain SERPENET



Lors de l'installation du conseil municipal, les règles de distanciation sociale ont été respectées.

Le conseil municipal a également désigné les délégués dans les organismes extérieurs et les différentes commissions communales ont été constituées.

La municipalité mobilisée face à la crise sanitaire

Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

Assurer la continuité du service public

Pendant toute la période de confinement, l'agent communal a assuré l'entretien des équipements communaux ; une permanence en a été assurée en mairie aux horaires habituels du secrétariat, des attestations de déplacement dérogatoire étaient disponibles devant la mairie et les informations relatives au Covid-19 ont été régulièrement mises à jour sur le site internet communal.

Un soutien appuyé pour les plus fragiles

Dès les premiers jours de confinement, la municipalité a pris contact avec les personnes âgées seules et possiblement isolées afin de leur apporter un soutien et une logistique éventuelle dans leurs besoins de tous les jours.

Masques

Des masques chirurgicaux à usage unique acquis par la commune ont été mis à disposition des personnes fragiles et/ou âgées de plus de 65 ans, en mairie.

La Région Auvergne Rhône Alpes s'étant engagée à offrir un masque textile par habitant, les élus se sont mobilisés le dimanche 10 mai pour les récupérer à Guilhaud-Granges le matin afin d'assurer leur distribution l'après-midi.

En partenariat avec Arche Agglo, la municipalité a souhaité offrir un masque textile par habitant ; ceux-ci ont également été distribués par les élus à compter du 16 mai. (Merci d'informer la mairie en cas d'oubli involontaire de notre part.) Un financement de l'État a été sollicité à hauteur de 50%.

Cette crise sanitaire restera longtemps dans les mémoires. Rien ne sera plus comme avant ; nous devons changer nos habitudes de vie, de consommation et cohabiter avec le virus jusqu'à ce qu'un traitement ou un vaccin soit trouvé.

Aussi, dans ce contexte inédit, la municipalité souhaite adresser ses chaleureux et sincères remerciements :

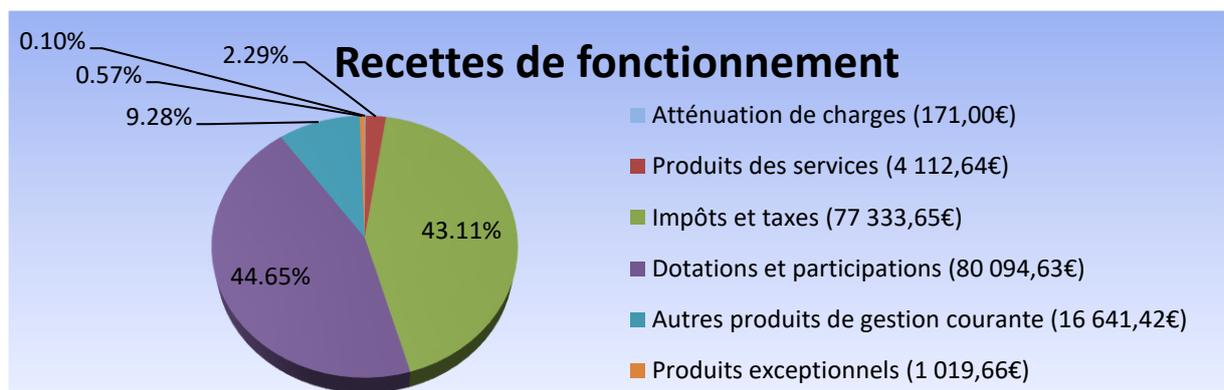
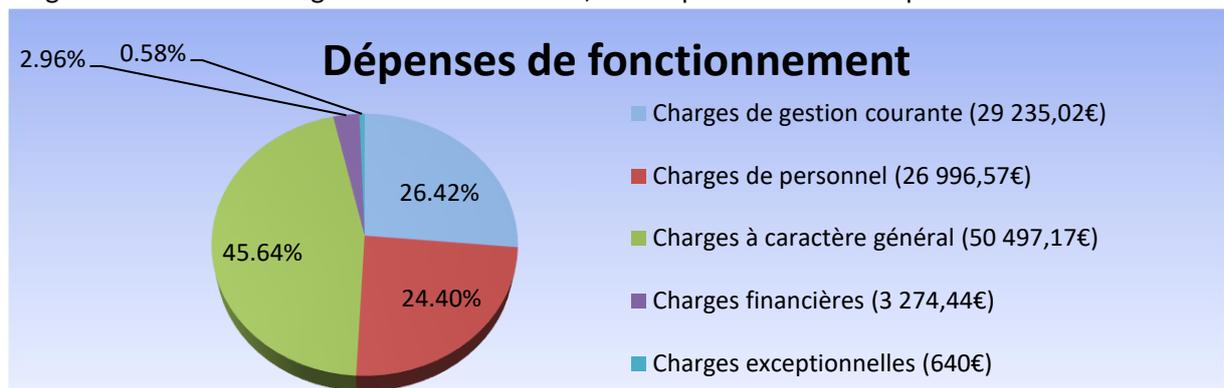
- aux professionnels de santé et à tous les corps de métier ayant continués à travailler dans des conditions difficiles ;
- aux commerçants et à nos restaurateurs qui, pendant cette période très difficile, ont réussi à s'adapter pour continuer à nous apporter leurs précieux services tout en gardant le sourire. Soutenons-les et gardons nos habitudes de consommation locale !
- au personnel des écoles, des services techniques, des services administratifs et aux enseignants qui ont accueilli les enfants des parents prioritaire durant le confinement ;
- au personnel communal qui a continué à œuvrer pour le bien-être de nos concitoyens malgré le risque encouru ;
- aux administrés qui ont fait preuve de responsabilité et de respect des règles sanitaires.

Le confinement nous a éloigné tout en nous faisant prendre conscience du besoin de proximité : il nous aura finalement rapprochés !

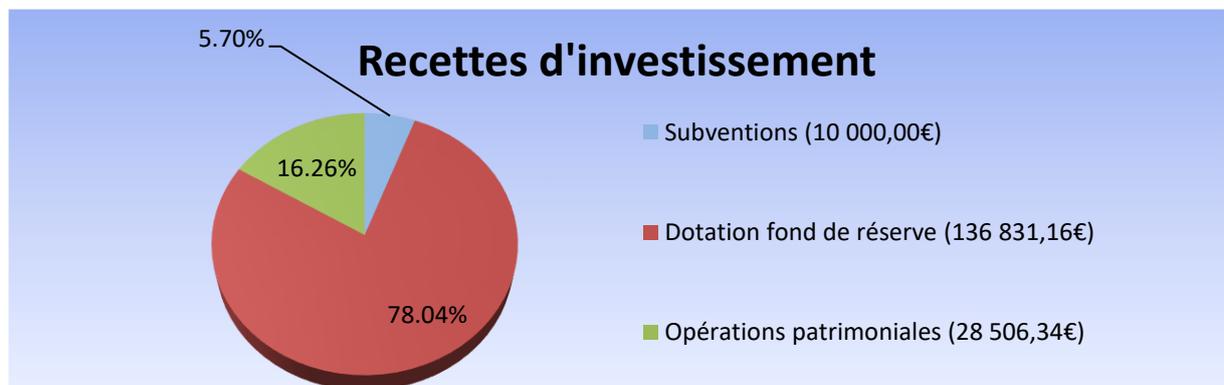
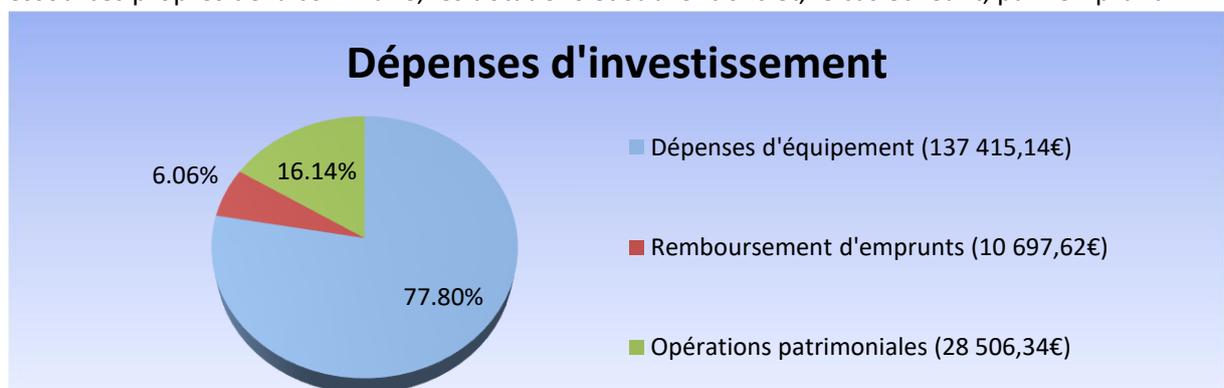
De nouveaux élans de solidarité sont apparus, mettant à nouveau en lumière la générosité des habitants de notre commune.

Compte Administratif 2019

Le budget de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

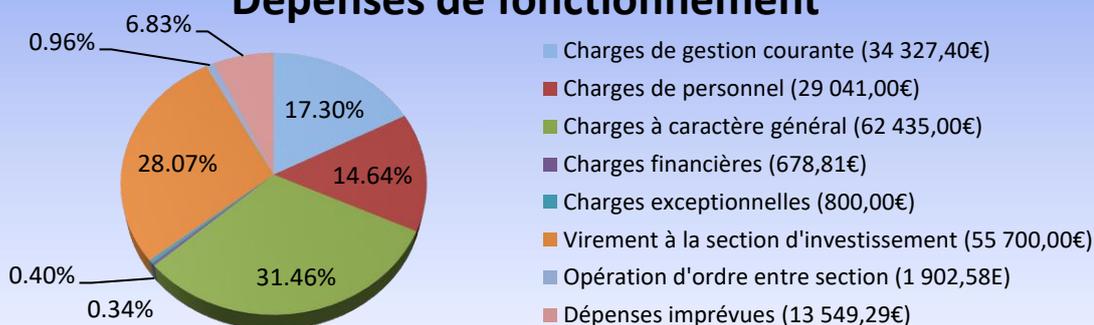


Les dépenses d'investissement concernent les travaux réalisés, les acquisitions mobilières ou immobilières, ainsi que le remboursement en capital des emprunts. Elles sont financées par les ressources propres de la commune, les dotations et subventions et, le cas échéant, par l'emprunt.

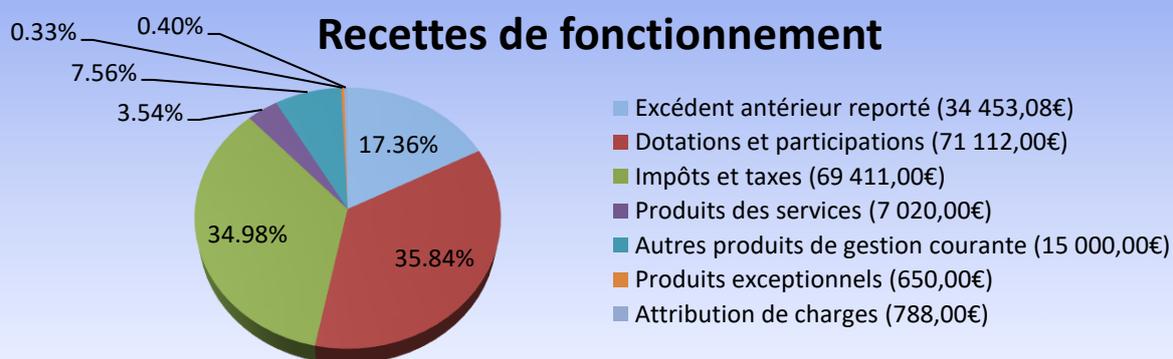


Budget Primitif 2020

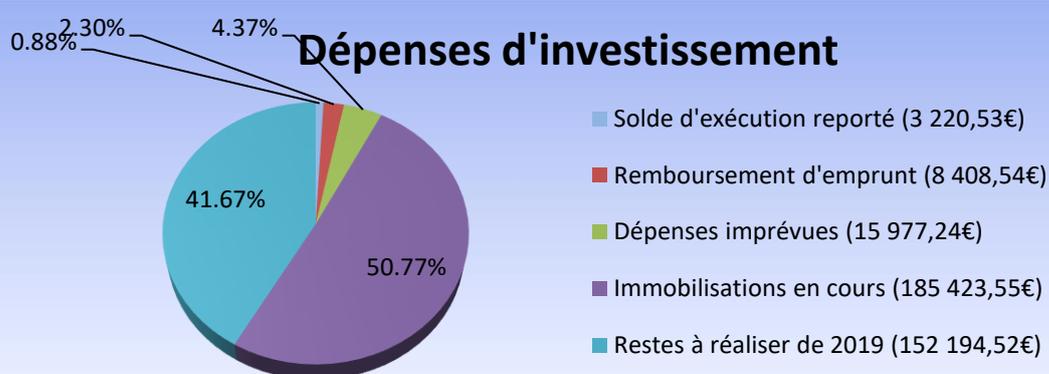
Dépenses de fonctionnement



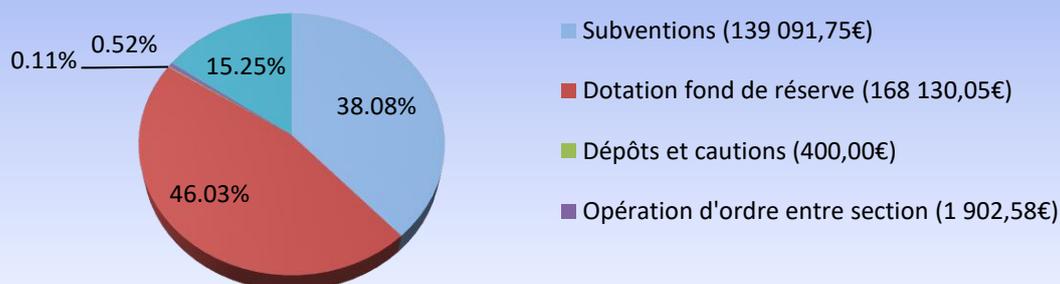
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Subventions aux associations

Notre commune soutient activement différentes associations, par la mise à disposition de salles lors de manifestations et par l'attribution de subventions :

	2019	2020
Association Communale de Chasse Agréée	100€	100€
Association des Anciens Combattants	250€	250€
ADMR des 3 rivières	300€	300€
Bibliothèque Pour Tous de Saint Félicien	150€	150€
Comité des fêtes de Vaudevant	300€ + 800€ feu d'artifice + 100€ subvention exceptionnelle	300€
Syndicat de défense du Caillé Doux (subvention exceptionnelle)	50€	



Aide exceptionnelle en faveur de la commune du Teil

Suite au séisme du 11 novembre 2019, la municipalité a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 500€ à la commune du Teil.



Taxes locales

Les taux des taxes communales, foncier bâti (TFB) et non bâti (TFNB) restent inchangés.

Taxes foncières bâti : 12,43%

Taxes foncières non bâti : 53,82%

La taxe d'habitation (TH) est progressivement supprimée et compensée par l'État à son niveau 2019.



Aide à la pratique d'une activité

Pour aider les jeunes à s'inscrire dans un club sportif, culturel ou artistique, la commune alloue une aide plafonnée à 20€ par an et par enfant jusqu'à 18 ans sur présentation d'une attestation d'adhésion à une association sportive, culturelle ou artistique non subventionnée par notre commune.

BÂTIMENTS & TERRAINS

Des travaux de rafraîchissement (peinture, sols, etc...) ont été réalisés dans un des logements communaux, suite au déménagement d'un locataire en avril 2020.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Fombonne pour un montant de 559,64€ TTC. Ce logement est à nouveau loué depuis le 5 juin 2020.

Terrain communal de Pervençères

Un projet d'aménagement prévoyant la construction de 3 maisons d'habitation a été validé.

La municipalité envisage le commencement des travaux aux cours du dernier trimestre 2020.

L'entreprise SANISAV (agrée gaz) est intervenue en 2020 pour vérification et entretien du chauffage (aérotherme gaz) de l'église ; le coût de cette intervention s'élève à 55€ TTC.

Établissements Recevant du Public (ERP)

La vérification électrique obligatoire chaque année a été par le cabinet APAVE pour un montant de 517.64€ TTC et le contrôle annuel des moyens de sécurité incendie a été réalisé par l'entreprise Incendie Ardrom pour un montant de 192.96€ TTC.



Les ERP (Établissement Recevant du Public) sont soumis à des obligations en matière d'accessibilité, de sécurité et de lutte contre l'incendie.

Travaux d'aménagement et de mise en conformité au titre de la sécurité



Les travaux permettant de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, la mairie, la salle communale et la salle des fêtes ainsi que la création de toilettes accessibles dans le prolongement de la salle des fêtes, ont débuté à l'automne 2019 et sont actuellement en cours d'achèvement.

Montant prévisionnel des travaux :
55 872.56€ HT

Subventions : 44 562.96€ (État, Région Auvergne Rhône Alpes, Département de l'Ardèche, communauté d'agglomération Arche Agglo et SDE07).

Autofinancement communal : 11 309.60€ HT (soit 20.24%).

La réalisation de ces nombreux et importants travaux dans les bâtiments communaux vise à respecter les normes en matière de sécurité, de lutte incendie (application de vernis intumescent sur les boiseries, création d'issue de secours, mise en place de porte coupe-feu, alarme incendie, etc...) et d'accessibilité, applicables à chaque ERP.

En plus de répondre aux nombreuses exigences réglementaires, ces travaux permettront non seulement de rendre plus accueillant et plus fonctionnel chaque espace (mise en place de banque d'accueil au secrétariat, équipement de la salle des fêtes) mais aussi de réaliser des économies d'énergie (isolation, éclairage LED).



La réalisation de ces travaux a été confié à l'entreprise :

- Eynard (Saint Félicien) pour la maçonnerie ;
- Bourret & Fils (Saint Félicien) pour la charpente/zinguerie et les menuiseries ;
- Fombonne (Étables) pour l'isolation et les peintures ;
- Colange (Saint Félicien) pour la plomberie et les sanitaires ;
- Peyrard (Saint Félicien) pour l'électricité ;
- Chirol (Saint Victor) pour la pose du carrelage et des faïences ;
- EVTP (Bourg les Valence) pour la création des cheminements piétons (rampe d'accessibilité) et la mise en place des enrobés et du béton désactivé.

D'autres travaux visant également à réaliser des gains d'énergie sont envisagés dans les bâtiments communaux ; leur programmation sera définie au cours du deuxième semestre 2020.

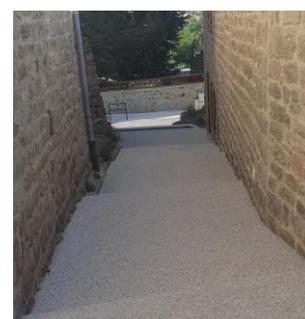
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Un grillage rigide permettant de sécuriser la place des cerises (à proximité du gîte d'étape) a été installé par l'employé communal et un agent technique de la communauté d'agglomération (Arche Agglo).

Début mai, la rue du Martel a été rénovée (mise en place d'enrobé) par l'entreprise EVTP de Bourg les Valence.

Des travaux d'aménagement et de sécurisation sont en cours actuellement rue des Fleurs.

La rénovation des escaliers en béton désactivé est achevée ; l'installation d'un éclairage supplémentaire (lampadaire fixé sur le bâtiment communal) et la mise en place d'un garde-corps central (sécurisation) devraient être réalisés avant la fin de l'année.



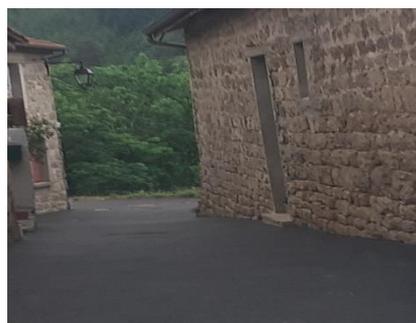
Rue des Fleurs

Le jardin public subit lui aussi des travaux de réaménagement :

- Un petit muret a été construit par l'entreprise Eynard (Saint Félicien) ;
- Un grillage rigide a été fixé sur ce muret par notre employé communal avec l'aide des adjoints ;
- Des végétaux (plantes vivaces) ont été plantés début juin par les élus municipaux ;
- Un jeu de boules a été réalisé par l'entreprise EVTP (Bourg les Valence) ;
- Les travaux d'éclairage public devraient être effectués par le SDE07 à l'automne.



Jardin Public



Rue du Martel

Montant prévisionnel des travaux (rue des Fleurs, rue du Martel et jardin public) : 40 056.25€ HT.

Subventions : 29 859.15€ (Région Auvergne Rhône Alpes, Département de l'Ardèche, communauté d'agglomération Arche Agglo et SDE07).

Autofinancement communal : 10 197.10€ HT (soit 25.46%)

VOIRIE & CIMETIÈRE

Des travaux de maçonnerie (jointement du mur en partie communale) au Pont de Sécot ont été réalisés en juin 2019 par l'entreprise TP2000 pour un montant de 780€ TTC.

Les réfections du mur de soutènement sur le chemin d'Achard (vers la Combe) et d'une voûte sur la route de Valet ont été effectuées début septembre 2019 par Tremplin Insertion (Brigades Vertes) pour un montant total TTC de 4 245€.

Les travaux de goudronnage réalisés au cours de l'année 2019 sur les voies communales de Brudon, La Gagère, Mahussier vers Valet et devant Les Prés se sont élevés à 55 757,20€ HT. Ceux programmés pour l'année 2020 concernent les voies communales de Liverset, des Combes et du Clozel et sont estimés à 40 458,70€ HT.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise EVTP, en application des conditions du marché de voirie mis en place en 2019 et validé en commun avec d'autres communes du secteur, pour une durée de quatre ans.

En 2019, concernant l'entretien de nos voiries communales :

- la commune a confié les travaux de débroussaillage des accotements à l'entreprise Astier (Saint Félicien) pour 1 886.40€ TTC et le curage des fossés à l'entreprise Bourjat Martial (Vaudevant) pour 2 760€ TTC.
- les travaux de "rebouchage de trous" ont été effectués début octobre sur certaines voies par l'employé communal, un agent d'Arche Agglo et les adjoints.

Le budget affecté aux travaux d'entretien des voies communales (débroussaillage et curage des fossés) est maintenu au même niveau pour l'année 2020.

Aussi, en raison des nombreux dégâts liés à l'épisode neigeux du mois de novembre dernier, la réalisation de travaux d'élagage est envisagée sur certaines voies communales dès cet automne.

Cimetière

Le règlement du cimetière a été validé par le conseil municipal.

La procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon (y compris les concessions perpétuelles et inconnues) initiée en 2013 a été menée à son terme. Celle-ci concerne quatre concessions.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La procédure d'élaboration du PLU qui a débuté en février 2016 est achevée. L'enquête publique a eu lieu en mai 2019. Le PLU a été approuvé le 30 septembre 2019 et il est exécutoire depuis le 10 novembre 2019.

En lien avec le PLU, et suivant les préconisations des services de l'État, le conseil municipal a décidé, à cette même date, d'instaurer un droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies par le PLU.

Rappel : Le dépôt de demandes d'autorisation est obligatoire pour toute création de plancher, modification d'aspect extérieur, construction annexe excédant 5m² ou changement de destination...

Selon le projet, un dossier de demande de permis de construire ou déclaration préalable devra être constitué et déposé en mairie.

Une notice d'aide au montage de ces dossiers est disponible en mairie.

INFORMATION, ANIMATION

Chasse aux œufs 2019

En avril 2019, les enfants ont sillonné avec joie le village à la recherche de ces fameux œufs en chocolat qui peuvent parfois être très bien cachés !!!

À l'issue de cette chasse aux œufs, ils ont partagé ensemble un goûter offert par le comité des fêtes.

A.C.C.A.

La traditionnelle *matinée boudin* s'est déroulée le dimanche 24 mars 2019, à la salle des fêtes de Vaudevant.

L'Ardéchoise

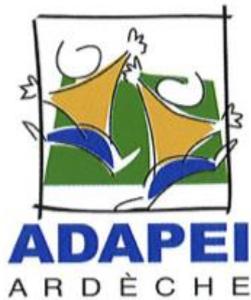
Lors de la fête des bénévoles qui s'est déroulée le samedi 7 septembre 2019 à Vanosc, le palmarès des villages animés et décorés a été dévoilé. Notre commune a reçu le 2^{ème} prix dans la catégorie *Ardèche Verte* et a remporté un chèque de 250€.

L'édition 2020 a été annulée en raison de l'épidémie de Covid-19. En attendant l'année prochaine, une offre de séjours complètement nouvelle, *L'Ardéchoise Autrement*, propose des randonnées cyclotouristes sur les routes d'Ardèche selon un choix de 20 dates, de juillet à octobre, pour permettre aux cyclistes de pratiquer leur passion du vélo en toute quiétude (infos sur le site : www.ardechoise.com).

Repas campagnard 2019

Comme chaque année, le repas du 14 août, organisé par le Comité des fêtes, à attiré un bon nombre de personnes. Celui-ci a été suivi du traditionnel feu d'artifice.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire COVID-19, cette manifestation n'aura pas lieu cette année.



Opération Brioches

Comme chaque année, les habitants de la commune ont ouvert leur porte à la brioche de l'espoir. La somme de 470€ a été récoltée et transmise à l'ADAPEI de l'Ardèche.

L'équipe municipale remercie tous les habitants pour leur générosité et tous les bénévoles qui ont démontré une bonne participation à cette distribution.



Repas des aînés

Le *repas des aînés* organisé par l'équipe municipale, avec le soutien de Maryline Dessemon et de Roger Serpenet membres bénévoles et anciens membres du CCAS, a eu lieu le 13 novembre au restaurant « La Récré ».

La joie et la convivialité ont régné autour d'un copieux et savoureux repas préparé par Cédric et Fabrice. Ce moment de partage s'est prolongé autour de parties de cartes, à la salle communale.

Concours de belote 2020

Le 23 février dernier, le concours de belote, organisé par le comité des fêtes, a rassemblé une quarantaine de doublettes.

Le 1^{er} prix a été remporté par Amalia et Thomas Billard.

ACTUALITES COMMUNALES

ÉTAT CIVIL

Naissances hors commune

Félicitations à Morgane MARTHOURET et Bérenger SARLES
pour la naissance de leur petite Louna le 29 avril 2019
ainsi qu'à
Vanessa BOURRIN et Grégoire CHABRIER
pour la naissance de Luna le 27 septembre 2019

Décès

Michel PETIT (le 25/07/2019) né le 12 août 1944,
Pierre-Claude MATHIS (le 07/10/2019) né le 15 avril 1961 et
Daniel BALAS (le 13/03/2020) né le 24 mars 1933
nous ont successivement quittés.

L'équipe municipale adresse ses très sincères condoléances et l'expression de sa plus profonde sympathie aux familles qui ont été endeuillées.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture de la mairie (en période normale, et hors congés)



Lundi, mardi et vendredi de 8h00 à 11h00

 04.75.06.00.88

Site internet : www.vaudevant.fr

Mail : mairie@vaudevant.fr

Permanence des élus chaque 3^{ème} samedi du mois
de 09h00 à 11h00

VIE DE LA COMMUNE

Projet de sentier

La conception du parcours d'interprétation « *Diens la pias* » de Marie Mourier est toujours en cours et sa finalisation a pris quelques semaines de retard pour des raisons liées au COVID-19.

Les supports (dalles béton) sur lesquels le mobilier sera fixé ont été réalisés début juin par les élus municipaux avec le soutien de quelques bénévoles, à qui nous adressons nos chaleureux remerciements pour leur aide et disponibilité.

La mise en place du mobilier devrait avoir lieu courant septembre.

Commémoration du 8 mai

Le 75ème anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 a revêtu un caractère particulier en raison de la situation sanitaire.

C'est en comité restreint que s'est déroulée la cérémonie. Après le discours, une gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument aux morts.

ACTUALITÉS INTERCOMMUNALES

Transfert de la compétence eau/eau pluviale/usée et assainissement collectif

La loi Notre imposant le transfert de la compétence Eaux, assainissement, eaux usées aux agglomérations à compter du 1^{er} janvier 2020 ; le transfert de cette compétence est effectif depuis cette date.

Cependant, l'agglomération ne disposant pas encore d'un service en capacité d'assurer l'entretien régulier des différentes stations d'épuration sur l'ensemble de son territoire, une convention fixant les modalités de mise à disposition de notre agent communal (pour la quotité correspondant aux heures de travail effectuées par ce dernier à la station d'épuration) a été signée avec Arche Agglo pour l'année 2020.

Collecte des Ordures Ménagères et Tri sélectif

Lors de notre précédente édition, nous vous avons fait part du souhait d'Arche Agglo de procéder à une harmonisation des modes de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble des 41 communes qui la composent.

L'installation de conteneurs semi-enterrés (en remplacement des bacs roulants) ainsi que la mise en place de nouvelles colonnes de tri aériennes étant terminées, ce nouveau mode de collecte est désormais opérationnel.

Rappel : les déchets volumineux (encombrants) sont acceptés à la déchetterie de Colombier le Vieux. Son accès est gratuit pour les habitants du territoire Arche Agglo. Ouverture le lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.



Toutes les infos sur le site d'Arche Agglo

www.archeagglo.fr

ARCHE EN HERITAGE
ARCHE Agglo
ACTION HABITAT

04 75 07 07 57

ARCHE Agglo, un numéro unique pour vos questions de rénovation de l'habitat.

HABITAT@ARCHEAGGLO.FR • WWW.ARCHÉAGGLO.FR

ARCHE Agglo

LiSA
LIEU D'INFORMATION
SÉNIORS & AUTONOMIE

ACCUEIL
ÉCOUTE
AIDE ADMINISTRATIVE
INFORMATIONS
CONSEILS
ACCOMPAGNEMENT HUMAIN
ÉCHANGES DE PROXIMITÉ

ARCHE Agglo

LE CENTRE

Union européenne

Le Centre

TRANSPORT SCOLAIRE 2020-2021

INSCRIPTIONS
du 2 juin
au 31 août
2020

En ligne sur www.archeagglo.fr/transport-scolaire

Par courrier en envoyant le formulaire téléchargeable sur www.archeagglo.fr/transport-scolaire et disponible dans les établissements scolaires

À l'accueil ARCHE Agglo
3 rue des Condamines, 07300 Mauves
Le mardi de 14h à 17h
Le mercredi de 8h45 à 12 H 15 et de 13h30 à 16h45
Le jeudi de 9h à 12h

www.archeagglo.fr/transport-scolaire

ARCHE Agglo